Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20260908-DELIB2026052-DE

DEPARTEMENT
DU
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUGEGOUTTE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation :
27/08/2026

Date d'affichage :
11/09/2026

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le huit septembre, à vingt heures quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : KARLE Jean - BAUMGARTNER Elisa - BILGER Clarisse - BLEICHER Mélanie - CHARNOT Nicolas – COURBOT Francis - GROSCLAUDE Sarah - HECK Isabelle - KIEFFER Emilie - MONCHABLON Florent - PERREZ Patrick - RONDON Mickaël - TROUILLAT Dominique - VENCK-MILLET Gabrielle

Absent excusé :	Procuration à :
MULLER Jean-Luc	PERREZ Patrick

Florent MONCHABLON a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 52

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré désigne **Florent MONCHABLON**, Adjoint, en qualité de secrétaire de séance.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean KARLE

MAIRIE DE ROUGEGOUTTE
Ter.-de-Belfort